



### 5e édition de la «La Messine» le 1er mai 2016

La Messine est une épreuve 100 % féminine (les hommes peuvent apporter leur soutien pour l'organisation au profit de la lutte contre le cancer du sein et en partenariat avec la Ligue contre le cancer). Plusieurs parcours sont proposés :

- baby messine : 400 m, jusque 4 ans : 2 euros
- mini messine : 1 km, jusque 15 ans : 4 euros
- la messine : 6 km à partir de 14 ans, 15 euros
- challenge mère-fille, 30 euros

Pour plus d'informations : <http://lamessine.eu>

**La municipalité de Norroy le Veneur soutient cette action et s'y associe en vous proposant de vous inscrire directement en mairie pour une réservation groupée et en affrétant un bus pour un déplacement collectif.**

**Inscription en mairie avant le mardi 15 mars 2016.**

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de l'A2M vous sera demandé au moment de l'inscription.

---

#### **Information de la Communauté de Communes :**

- 4 bureaux libres à la location au Meltem à Norroy le Veneur, de superficies allant de 18 m<sup>2</sup> à 23 m<sup>2</sup> et une salle de réunion/imprimante/photocopieur communs : 9.67 euros ht le m<sup>2</sup> hors charges
- 3 cellules à la location de 195 m<sup>2</sup> et 250 m<sup>2</sup> avec bureaux, sanitaire... : 3.48 euros le m<sup>2</sup> hors charges
- Logement séniors à Ay sur Moselle : F2 de 39m<sup>2</sup> rdc loyer : 258.72 euros + 40 euros de charges et F2 de 59 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage avec ascenseur, loyer 390.72 euros + 70 euros de charges. S'adresser au Pôle Développement Economique des Rives de Moselle 03.87.51.77.02

#### **Assistante maternelle**

Madame Valérie GAINÉ, assistante maternelle 16 A, rue du Charrau, recherche un bébé à garder pour la rentrée 2016. La contacter au 03.87.51.29.92 ou 06.16.03.35.14.



Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

---

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

### **Conditions des subventions des travaux d'économie d'énergie**

Le dispositif de subvention aux particuliers a pris fin au 31 décembre 2015. Nous proposons de le prolonger pour l'année 2016. Les montants des aides pour les travaux de particuliers effectués par une entreprise sont les suivants :

- 600 euros pour le ravalement de la façade.
- 400 euros pour l'isolation de la façade.
- 400 euros pour l'isolation de la toiture.
- 500 euros pour le changement de menuiserie (fenêtres, porte fenêtres et porte d'entrée principale hors porte de garage et volets roulants).
- 600 euros pour les panneaux solaires thermiques.
- 600 euros pour les installations de chaudière à condensation, chaudière à bois, et granules.

Ces subventions seront accordées après acceptation du dossier jusqu'en décembre 2016.

Mme Le Maire propose une durée d'amortissement (durée maximale 5 ans) pour ces subventions sur une période de 2 ans, et ce à compter de 2015.

L'ensemble du Conseil émet un avis favorable à cette proposition.

### **Accord des subventions aux particuliers**

En 2015, l'instruction budgétaire M14 relatif à la Trésorerie municipale modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour

l'aide forfaitaire aux travaux. Dorénavant, celles-ci devront être imputées en investissement et amorties sur 2 ans.

Il convient de délibérer sur ces demandes de subventions en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé de la subvention octroyée.

5 dossiers ont été déposés et sont approuvés par l'ensemble du Conseil Municipal.

## **Convention MATEC – Rénovation de la salle Albert Bourson**

La commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale Matec. C'est un établissement public administratif dont la gouvernance est partagée entre le Département et les collectivités membres.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec MATEC qui leur donnera la mission d'assistance d'ordre technique et administrative au maître d'ouvrage mais également d'assurer le contrôle de la prestation ainsi que le suivi de chantier pour la salle A. Bourson.

L'ensemble du Conseil approuve la signature de cette convention.

## **Convention URM – Travaux de Fèves**

La Commune a sollicité auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau électrique dans le cadre d'un financement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (programme Principal – sous-programme « Renforcement »), pour un montant total de 110 199.90 € HT, soit 132 239.52 € TTC, correspondant aux travaux à réaliser conformément au projet présenté en séance.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention avec URM dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le financement de ce renforcement sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, est assuré de la manière suivante, selon les conditions attendues :

- Participation FACE : 60.35% soit 79 800 € HT
- Récupération de la TVA : 20.00% soit 22 039.92 €TTC
- Prise en charge URM : 19.66% soit 25 999.60 €TTC
- Part communale : 3.33% soit 4 400.00 €TTC

## **Avenant à la convention urbanisme Rives de Moselle**

Cet avenant permet au Service Mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Commune d'instruire nos autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ainsi que de venir aux commissions communales de sécurité à la place de la DDT.

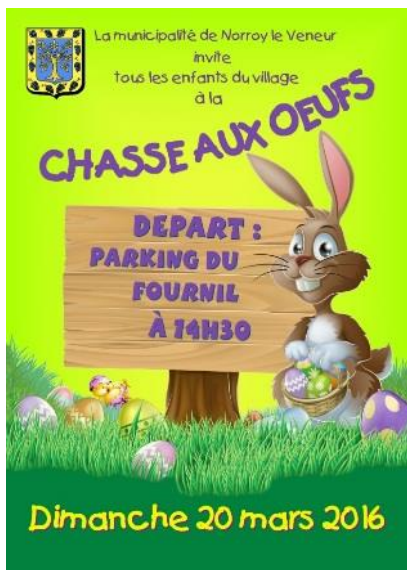
L'ensemble du Conseil approuve et autorise le Maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.



**30 ans plus tard, ce sont 128.5 millions de repas équilibrés\* qui sont distribués par l'association (2014-2015). Les Restos du Cœur ont malheureusement largement franchi la barre d'un milliard de repas servis depuis leur création...**

Aujourd'hui, les carences alimentaires les plus graves ont presque disparu, mais la pauvreté a pris un autre visage : accidents de la vie, contrats précaires et travailleurs pauvres, jeunes de moins de 25 ans ne disposant pas du RSA, retraités disposant du seul "minimum vieillesse"...

NORROY LE VENEUR se mobilise, Collecte des denrées alimentaires et produits d'hygiène en mairie les Jeudi 17 mars 2016 de 16 heures 30 à 19 heures et samedi 19 mars 2016 de 10 heures à 12 heures.



### **La chasse aux œufs**

La municipalité de Norroy le Veneur invite tous les enfants du village à participer à la chasse aux œufs le dimanche 20 mars 2016 à 14 h 30 place du Fournil.

### **. Broyage des branchages du lundi 18 avril 2016 au jeudi 21 avril 2016**

Vous avez la possibilité de faire broyer vos branches d'élagages et tailles de haies.

**Pour ce faire** : Dès aujourd'hui et avant le 8 avril 2016, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

### **. NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires)**

La deuxième période des NAP a débuté le lundi 22 février et se prolongera jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016. Quatre activités sont proposées aux familles : danse et relaxation le lundi, aide aux devoirs le mardi et initiation à la boxe le vendredi. Elles ont lieu de 16 h 00 à 17 h 00.

Un comité de pilotage réunissant les acteurs institutionnels, les enseignants, les intervenants NAP, les représentants des parents d'élèves ainsi que des élus municipaux, se réunira le vendredi 18 mars 2016 afin de préparer l'année scolaire 2016-2017.

. Le souvenir Français, est une Association Nationale reconnue d'utilité publique sous le haut patronage du Président de la République. Son but : entretenir la mémoire pour se souvenir du passé et regarder vers le futur en sensibilisant les futurs citoyens par des actions pédagogiques. Vous pouvez soutenir cette association, en contactant le correspondant de Norroy : Monsieur R. DARTE tél : 03.87.51.34.26.

### **. Fermeture de la déchèterie de Maizières-lès-Metz à partir du 29 février 2016**

Un bassin de rétention destiné à récupérer les eaux, indispensable en cas d'incendie, doit être réalisé sur la déchèterie de Maizières-lès-Metz. Celle-ci sera donc fermée du lundi 29 février 2016 jusqu'à la fin des travaux (prévue fin mars).

Durant la fermeture, les usagers sont invités à se rendre sur l'une des trois autres déchèteries à leur disposition :

- . Déchèterie de Richemont : Zone du Champ de Mars,
- . Déchèterie d'Ennery : Route de Flévy,
- . Déchèterie de Talange : Chemin d'Hauconcourt.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : <http://www.rivesdemoselle.fr/>

## **Avenant à la convention intercommunale de coordination de la police municipale**

Cet avenant porte sur la modification de l'article 11 de la convention. Il a été rajouté :

« Pour l'exercice de leurs missions, les agents de la Police Municipale Intercommunale seront dotés par la Ville de Woippy des armes suivantes :

- Révolver calibre 38 SP (catégorie B),
- Pistolet à impulsion électrique (catégorie B),
- Lanceur de balle de défense (catégorie B),
- Matraque de type « bâton de défense » ou « bâton de défense à poignet latérale » (catégorie D),
- Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (catégorie D)

L'ensemble du Conseil autorise Madame le Maire de signer cet avenant.

## **Achat de véhicule**

Le véhicule Renault express acquis en mars 1990 doit être remplacé.

Après avoir consulté plusieurs concessionnaires, nous portons notre choix sur un véhicule utilitaire neuf de marque Peugeot, modèle Nouveau Partner pour un montant de 12 510.37 euros HT soit 15 012.44 euros TTC.

L'ensemble du Conseil donne son accord pour l'achat de ce véhicule.

## **Redevance d'occupation provisoire du domaine public GRDF**

L'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public. L'article 2 du décret N°2015-334 précise la formule de calcul : 0,35 euros/mètre de canalisation.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le taux de la redevance suivant l'article 2 du décret ci-dessus ainsi que sa valorisation automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

L'ensemble du Conseil approuvent cette proposition.

## **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Il s'agit de porter la durée du temps de travail de l'agent adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 10.33 heures par semaine annualisée au lieu de 9.30 heures sur son contrat de travail. Modification calculée par le Centre de Gestion, sans incidence budgétaire.

L'ensemble du Conseil accepte cette modification.

### **Autorisation d'ester en justice**

Suite aux désordres survenus sur le crépis (trace de rouille) du chevet de l'église et en l'absence de réponses à l'amiable de la société impliquée et de son assureur, Madame le Maire demande l'autorisation d'ester en justice, indiquant que Maître DAVIDSON défendra les intérêts de la commune devant le tribunal compétant.

L'ensemble du conseil autorise cette demande.

### **Nomination d'un deuxième titulaire auprès du syndicat mixte de gestion Forestière du Val de Metz**

Conformément aux statuts du Syndicat, nous devons désigner un deuxième titulaire. Christian FORFERT alors suppléant se propose deuxième titulaire et Gérard IMBS suppléant.

12 voix pour et 2 abstentions pour Monsieur FORFERT

13 voix pour et 1 abstention pour Monsieur IMBS

### **Achat de terrain**

La commune est propriétaire de deux terrains sur l'arrière de la rue du Fort. Une parcelle de 1 are 60 centiares se trouve entre les deux terrains. Le propriétaire de cette parcelle nous proposant un prix « inadapté » : 10 000 euros. La commune avait refusé son offre. Aujourd'hui, le propriétaire nous propose de l'acquérir à 2 500 euros. C'est une opportunité afin de réunir ces trois parcelles. La commune n'a actuellement aucun projet sur ces terrains mais il est intéressant d'avoir cette réserve foncière au centre du village.

Madame le Maire propose d'accepter cette offre.

L'ensemble du Conseil accepte cette proposition.

### **Adhésion d'une commune au SIVU**

La Commune d'ENTRANGE 57, 1347 habitants, demande d'adhérer au SIVU Du Chenil Du JoliBois,

Vu l'avis favorable du SIVU du Chenil Du JoliBois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle adhésion.

# INFOS

. La Mairie n'a pas préempté sur la vente d'une maison Grand Rue et sur un terrain non bâti sur l'Ecoparc.

. Journées nationales d'appels à la *Générosité*, une liste sera sur les panneaux d'affichage. **Important** : les personnes habilitées à quêter doivent porter de façon ostensible une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée, elle doit être visée par le Préfet.

. Une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

. La formation Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) est ouverte à tous, à partir de 10 ans, et ne nécessite aucune formation préalable. Quels que soient votre âge, votre profession et votre condition physique, vous pouvez apprendre à secourir votre prochain. Venez-vous inscrire en Mairie, nos sapeurs-pompiers organiseront cette formation. Coût de la formation pris en charge par la commune.

. **Recensement militaire ou recensement citoyen.**

Tout jeune français (garçon et fille) doit impérativement se faire recenser en mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de son anniversaire, muni de sa carte d'identité en cours de validité et du livret de famille.

. **Siegvo**

Présentation du compte administratif 2015. Le dossier détaillé est disponible en mairie.

. **Le syndicat intercommunal villes et tourisme du pays messin** est amené à disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il regroupe 116 communes dont 42 sur Metz Metropole. Les questions de tourisme concernant Metz Metropole seront reprises par l'Office du Tourisme de Metz mais on ignore encore comment seront reprises les autres questions (animations diverses, actions en faveur du petit patrimoine...). Les questions de tourisme et animation concernant les autres communes reviendront aux communautés de communes. Il est important que le pays messin conserve sa forte attractivité touristique (2<sup>ème</sup> site de la grande région après Strasbourg) et notamment celle des petits villages, riches de leur patrimoine naturel et historique (églises, châteaux, tourisme de mémoire...). Pour cela une bonne coopération entre intercommunalités sera nécessaire.